



CLÔTURE DES REUNIONS STATUTAIRES MI-ANNUELLES 2024 DE LA ZONE MONETAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST – ZMAO

Le vendredi 13 septembre 2024 s'est tenue à Conakry, la 52ème Réunion du Conseil de Convergence de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest (ZMAO), sous la Présidence de Monsieur le Premier Ministre, Amadou Oury BAH, accompagné des Ministres de l'Économie et des Finances, M. Mourana SOUMAH, et du Plan et de la Coopération internationale, M. Ismael NABE.

Cette réunion du Conseil de Convergence a ainsi mis fin aux Réunions Statutaires mi-annuelles de la ZMAO, organisées à Conakry du 04 au 13 Septembre 2024, et au cours desquelles e sont tenues également la 8ème Réunion du Collège des Superviseurs des Assurances, la 50ème Réunion du Collège des Superviseurs Bancaires, la 55ème Réunion du Comité Technique et la 49ème Réunion du Comité des Gouverneurs.

Au cours de cette rencontre des Ministres des Finances de la ZMAO, M. Mourana SOUMAH, Ministre de l'Économie et des Finances de la République de Guinée, à été élu Président du Conseil de Convergence pour un mandat de six mois, succédant ainsi au Ministre de l'Économie et des Finances du Nigéria.

Dans son adresse aux membres du Conseil de Convergence de la ZMAO, le 1er Ministre, M. Amadou Oury BAH, mettra l'accent sur la nécessité d'aborder la question monétaire en tenant compte des réalités économiques des pays concernés. Il a également appelé à une volonté politique forte de tous les États membres pour réussir l'intégration économique et monétaire, en soulignant que d'autres régions ont réussi en alignant leurs efforts sur leurs intérêts majeurs.

Prenant la parole, le nouveau président remercia les Ministres de l'Économie et des finances des pays membres. Il exprima son honneur de les recevoir en Guinée. A cette occasion, il s'est dit heureux de l'honneur qui lui est fait par ses pairs en le choisissant pour assumer la responsabilité de leur conseil pour les 6 prochains mois. Il exprima ses remerciements à son prédécesseur en saluant les chantiers réalisés.

Il précisera l'importante attention que le Gouvernement Guinéen ne manquera d'accorder aux recommandations de cette 52ème réunion du Conseil de convergence dont l'ordre du jour, après l'élection du Président, a porté sur la

présentation et l'examen du Rapport de la 49ème Réunion du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales de la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest.

Remplaçant à cette occasion le Gouverneur de la Banque Centrale de la République de Guinée, Dr Karamo KABA, Président du Comité des Gouverneurs de la ZMAO, le 1er Vice-Gouverneur, El Hadj Mohamed Lamine CONTE, a pris la parole pour présenter le Rapport du Comité des Gouverneurs sur, entre autres, les différentes interventions qui ont marqué la rencontre, l'état de mise en œuvre du Programme de Monnaie Unique de la CEDEAO, la mise à jour de l'état de mise en œuvre des décisions de la dernière réunion du Conseil de Convergence de la ZMAO, les réalisations de l'IMAO, les défis rencontrés ainsi que les perspectives pour la fin de l'année 2024.

Il a également présenté aux membres du Conseil l'évolution macroéconomique et la convergence de la ZMAO à fin Décembre 2023, les résultats de l'étude sur la répercussion du taux de change sur l'inflation dans la ZMAO, les résultats de l'étude sur la dynamique du déficit budgétaire et de l'inflation dans la Zone Monétaire de l'Afrique de l'Ouest ainsi que les différents rapports d'étape sur l'intégration des marchés de capitaux ouest-africains, le marché de la dette intérieure, la mise à jour sur le développement du système de paiement dans la ZMAO et le projet d'identification bancaire unique et d'interopérabilité numérique.

Entre autres recommandations formulées par le Comité des Gouverneurs, nous retiendrons : la mise en œuvre des mesures de politiques délibérées pour attirer les investissements dans le secteur agricole; la formulation et la mise en œuvre des réformes politiques appropriées pour stimuler la production nationale de biens; le renforcement de l'administration fiscale et la gestion des finances publiques; la prise de mesures pour le respect, par les autorités monétaires, des seuils et des limites autorisées en matière de financement du déficit budgétaire; la prise des mesures pour supprimer les barrières non tarifaires au commerce et les nombreux points de contrôle le long des couloirs de transit; la veille sur le respect de tous les protocoles d'intégration commerciale régionale.

La Cellule de Communication